

Assemblée Plénière
du mardi 11 octobre 2016

Avis

Projet de Décision Modificative
au budget 2016

Rapporteurs :
Bernard DÉSERABLE
Jean-Pierre HILLEWAERE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 11 octobre 2016 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Sur saisine de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur le projet de Décision Modificative au budget 2016,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 8 « Finances, Budgets, Evaluation et Contractualisation » (Rapporteurs : Bernard DÉSÉRABLE et Jean-Pierre HILLEWAERE),

Après avoir entendu Bernard DÉSÉRABLE et Jean-Pierre HILLEWAERE, Rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Votants : 140

Pour : 139

Contre : 1

Abstentions : 0

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France a été saisi du projet de Décision Modificative (DM1) au budget régional 2016 sur lequel il rend un avis.

Un budget 2016 en légère baisse

Le projet de Décision Modificative est présenté comme étant dans la continuité de l'engagement régional en faveur d'économies importantes qui constitue « le pilier de la stratégie budgétaire de mandat ». Cette DM prévoit ainsi **une baisse de 1,2% du budget régional 2016**, portant celui-ci à **3.274.428.240,20 euros**.

Le CESER constate dans ce projet de DM :

- une baisse de 20,1 M€ des Autorisations d'Engagement 2016 ;
- une baisse de 13,6 M€ des Autorisations de Programme 2016 ;
- une baisse de 19,2 M€ des dépenses réelles de fonctionnement ;
- une baisse de 20,5 M€ des dépenses réelles d'investissement ;
- une baisse de 13 M€ des recettes ;
- une baisse de 26,7 M€ de l'emprunt d'équilibre.

S'il est fait état d'économies réalisées au sein de cette DM, le CESER met aussi en avant un ajustement purement technique portant sur un montant de 12,8 M€. Celui-ci vient rectifier – en recette et en dépense – une erreur matérielle et vise à neutraliser une double inscription au titre du plan 500.000 formations.

Le CESER prend acte de l'effort de synthèse réalisé en conclusion du rapport de présentation de cette Décision Modificative, les grands équilibres étant repris au travers d'un tableau récapitulatif comparant les données du BP et celles de la DM.

Si la logique d'économies budgétaires, les efforts d'amélioration des ratios d'épargne et la diminution de l'emprunt sont clairement mis en avant, il demeure néanmoins regrettable que ce rapport ne soit pas accompagné d'une présentation analysant et expliquant précisément les ajustements opérés au sein de cette DM. Un tel exercice aurait été fort utile et aurait donné une meilleure lisibilité à ce document.

Ainsi, et au regard des éléments fournis, la seule répartition thématiques des économies réalisées, notamment en fonctionnement (-17,6M€), ne permet pas une analyse suffisante et met en avant les points suivants :

- il est annoncé une économie de 7,7 M€ en formation professionnelle rendue possible « *en ciblant les formations permettant le meilleur retour à l'emploi et en maîtrisant le coût horaire des formations* » : quelles formations ont été considérées comme permettant un meilleur retour à l'emploi ? au détriment de quelles autres ?
- il est annoncé une économie de 4,1 M€ sur le développement économique rendue possible « *en privilégiant les aides à plus fort effet de levier et en visant la qualité des dossiers* » : quelles aides économiques ont été privilégiées ? Quelles sont les aides considérées comme à plus fort effet de levier ? au détriment de quelles autres ?

A noter qu'en parallèle des économies réalisées en fonctionnement, des crédits complémentaires ont été inscrits à hauteur de 11,2 M€ au profit des lycées (+ 10,4 M€) et de la vie associative (+ 0,8 M€).

En ce qui concerne les lycées, le complément s'expliquerait à la fois par le succès de la carte Génération et par la volonté de mandater les dépenses correspondantes au cours de l'exercice. Concernant la vie associative, cela s'expliquerait par une logique d'ajustement en fonction des demandes importantes reçues et de la volonté de faire droit à celles-ci.

Le CESER constate par ailleurs l'inscription d'une AP de 30,9 M€ sur le volet fluvial et une baisse du même montant d'une AP sur le volet ferroviaire. Ce montant semble correspondre à la subvention de 30,9 M€ votée par le Conseil régional le 8 juillet 2016 pour la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul.

Le CESER soutient cette remise en navigation qui s'intègre dans une stratégie plus générale de valorisation de la voie fluviale et permettra à terme la liaison entre le futur Canal Seine Nord Europe et le réseau wallon via Valenciennes.

Pour autant, et au regard de l'importance du montant réaffecté, le CESER s'interroge sur les actions du volet ferroviaire impactées par un tel transfert (rénovation ou achat de matériel ? Travaux sur les infrastructures (gares, quais) ?, Convention TER ?, etc.).

Position du CESER

⇒ Le CESER prend acte du projet de Décision Modificative au budget 2016 mais regrette l'insuffisance des éléments explicatifs, rendant difficile l'émission d'un avis circonstancié et ceci malgré des demandes de précisions explicites.

⇒ Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait davantage état des politiques menées par l'exécutif régional. Les conseillers ont ici l'impression d'un recours à un discours à caractère incantatoire plutôt qu'à des actes clairement explicités et argumentés.

⇒ Le Conseil régional indique que 3M€ d'économies ont été réalisées « en ressources humaines grâce à un pilotage fin des effectifs ». Le CESER attire de nouveau l'attention de l'exécutif régional sur la nécessaire préservation du haut niveau d'expertise du personnel régional. Dans ce cadre, l'instauration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) permettrait à la collectivité d'identifier ses besoins et de s'organiser en conséquence.

⇒ La DM indique que les économies réalisées n'ont pas été faites par l'arrêt de dispositifs précédemment mis en place. Pour autant, le CESER note que certains dispositifs ont été suspendus (Passeport culturel, PREP¹, etc.). Si cette suspension était prolongée, cela reviendrait à un arrêt de fait pour l'année 2016, ce qui serait regrettable.

Si, dans l'avenir, des arrêts de dispositifs régionaux étaient amenés à intervenir, le CESER souhaite que cela apparaisse de manière claire et transparente et que les choix faits par la collectivité régionale soient justifiés.

⇒ De manière générale, le CESER souhaite que le Conseil régional soit en mesure de lui apporter dès le prochain BP toutes les réponses à ses questions et tous les détails nécessaires à son analyse.

¹ Projets Réussite Educative en Picardie

Déclarations des groupes



CESER – Assemblée plénière du 11 octobre 2016

Projet de Décision Modificative au budget 2016

Déclaration du groupe CGT

Le projet de décision modificative au budget 2016 apporte un éclairage singulier sur l'intense campagne de communication menée depuis 6 mois par le président de la Région Hauts-de-France. Faire de la politique autrement ? Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est la poursuite d'une politique austéritaire **sans ambition politique ni stratégique**.

Donner la priorité à l'emploi ? La **formation professionnelle**, levier essentiel pour accéder à une qualification et à un emploi, est la première victime des réductions de dépense.

Fin septembre, Xavier Bertrand tançait l'AFPA pour son projet de fermeture du centre de formation de Beauvais. Aujourd'hui, il annonce qu'il retirera à la formation professionnelle des moyens indispensables à son fonctionnement.

La CGT partage l'inquiétude exprimée par le projet d'avis au sujet des **personnels du Conseil régional**. Ils risquent de faire les frais des coupes sombres sur le budget 2016 et, avec eux, la qualité des services rendus.

Nous partageons l'interrogation formulée sur un financement du transport fluvial assuré au détriment du transport ferroviaire. Que devient dans ces conditions **la Convention TER ? La multi-modalité ?**

Nous sommes d'autant plus inquiets sur l'impact des mesures annoncées que les informations venant du terrain laissent penser que la réalité des économies pourrait aller au-delà de ce qui est annoncé.

Nous avons appris que **l'IREO** (l'Institut Régional d'Education Ouvrière), qui assure un enseignement de haut niveau à des salariés grâce à une coopération entre l'université et les organisations représentatives du monde syndical, était toujours sans réponse sur un appui attendu du Conseil régional.

Est-ce cela le « **dialogue social renouvelé** » que Xavier Bertrand annonçait au cours de la séance d'installation du CESER, le 12 janvier ?

Nous dénonçons enfin **l'absence d'éléments d'information et d'explication** sur les mesures annoncées qui, seuls, auraient permis d'en mesurer l'impact et la portée réels. Nous rappelons que le législateur a prévu l'obligation de consultation du CESER par le Conseil régional et l'impératif que **cette consultation soit sincère**. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous insistons sur la gravité d'une telle situation.

Cette même situation amène en même temps le groupe CGT à se féliciter d'être intervenu au cours de l'assemblée plénière du 12 janvier du CESER **afin que les documents budgétaires de la Région restent soumis à l'examen en Assemblée plénière**. Il est heureux que le projet initial prévoyant un escamotage de cette prérogative ait été écarté.

Le groupe CGT salue le travail réalisé par nos collègues rapporteurs du projet d'avis. Il en approuve les observations comme le positionnement. Il votera le projet d'avis.



Session du Mardi 11 Octobre 2016 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2016 DECLARATION DU GROUPE FO

Cette décision de modification peu importante, puisqu'elle atteint à peine 20 millions d'euros soit 1,2 % de budget primitif.

Le groupe FORCE OUVRIERE approuve largement les différentes idées contenues dans le projet d'avis du CESER.

Néanmoins, nous souhaitons insister sur quelques points :

◇ L'EMPRUNT, nous regrettons une diminution de l'emprunt prévu pour 2016.

Nous estimons, à FORCE OUVRIERE, dans une situation régionale, sociale et économique particulièrement difficiles, l'emprunt peut être une importante source d'investissement en faveur de l'économie régionale.

Notre groupe note bien l'écart qui existe entre la possibilité d'emprunter et la lever réelle de l'emprunt qui, excessive, pourrait nuire aux futures générations.

◇ POLITIQUES SECTORIELLES : le groupe FORCE OUVRIERE regrette vigoureusement le manque d'informations concernant les diminutions dans certain secteur :

- culture, sport et loisirs : 9M
- services généraux : 8M
- action économique : 4M

A travers cela, nous craignons, dans un avenir proche, l'arrêt de certaines politiques : Quand, Lesquelles et Pourquoi ?

◇ EFFECTIFS : 3 Millions d'économies en effet grâce à un pilotage fin des effectifs.

Nous sommes très inquiets de cette orientation.

Dans le cadre du Budget Primitif 2016, nous avons clairement rappelé de notre refus complet de toute suppression d'emploi et encore plus de licenciement, de déplacement obligatoire ou de reconduction de contrat.

Nous avons aussi indiqué que nous avons, en Région, les moyens d'audit interne sans avoir recours à l'extérieur.

3 Millions grâce à un pilotage fin des effectifs.

Il est urgent et vital de nous préciser, de nous expliquer le contenu et la vérité sur ce pilotage fin.

Nous nous posons 2 questions essentielles :

- La stratégie régionale actuelle permettra-elle de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et la création d'emplois ?
- La recherche trop rapide du rétablissement de la situation financière régionale ne va-t-il pas compromettre certains postes essentiels au développement social ?

Mais tout cela sera encore et toujours d'actualité brûlante lors du budget 2017.

Pour cette décision modificative, le groupe FORCE OUVRIERE votera favorablement le projet d'avis de la commission.

Union Régionale Force Ouvrière Nord Pas-de-Calais Picardie

10, Avenue Van Pelt – BP 145 - 62303 LENS CEDEX

0321698800 – Fax : 0321698809 – Email : udfo62@orange.fr

Déclaration du groupe de concertation CFTC
relative au projet d'avis sur le projet de décision modificative
au budget 2016

La CFTC soutient les termes de ce projet d'avis. Il prend acte du projet de décision modificative tout en soulignant l'insuffisance des éléments explicatifs.

La CFTC considère en effet la transparence budgétaire comme un fondement de notre démocratie.

Cette exigence est d'autant plus forte que le contexte actuel nécessite, de gré ou de force, des économies par nature douloureuses.

Il est donc essentiel que tout à chacun soit mis en situation de connaître la nature et l'ampleur des choix budgétaires qu'effectuent l'exécutif.

Nous sommes conscients que cela peut faire naître de la contestation, mais cela nous semble plus porteur d'avenir que le fossé qui se creuse entre les décideurs et leurs administrés.

La CFTC votera le projet d'avis.



Séance plénière du 11 octobre 2016
Expression du groupe de concertation UNSA/CFE-CGC

Le groupe UNSA/CFE-CGC félicite le Groupe de Travail, les rapporteurs et la chargée de mission qui ont contribué, dans un délai contraint et avec trop peu de précisions, à la présentation du Projet d'Avis sur la Décision Modificative au Budget 2016.

La légère baisse de 1,2% du budget régional 2016 est une bonne chose, mais l'absence d'une analyse explicitant dans le détail les efforts réalisés, manque à la bonne compréhension.

Ainsi l'autorisation de Programme de 30,9 M€ sur le volet fluvial, semble se faire au détriment du volet ferroviaire pourtant tout aussi nécessaire pour les entreprises du secteur.

Nous aurions également souhaité plus d'explications sur les 3 M€ économisés en ressources humaines grâce à un "pilotage fin des effectifs". Sur ce point, nous exprimons notre inquiétude sur les possibles conséquences négatives, tant sur l'emploi que sur la qualité des services attendus par la population.

De même des précisions s'imposent sur les questions de la formation professionnelle et du développement économique.

Enfin, nous attirons l'attention sur les ajustements de certaines politiques comme par exemple celle de la Culture, qui reviendraient, dans certains cas, à un arrêt de fait pour 2016.

Cependant, eu égard à la qualité de l'avis du CESER, le groupe UNSA/CFE-CGC votera l'avis.



Avis CFDT sur le rapport : « Projet de décision budgétaire modificative »

Assemblée plénière Mardi 11 Octobre 2016

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report, il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif, or le constat est frappant il s'agit dans cette DM d'engager une baisse de 1,2 % du budget régional 2016 notamment en ce qui concerne les crédits dédiés à la formation professionnelle et au développement économique.

La CFDT est étonnée de cette décision, en effet, malgré une conjoncture économique fragilisée, l'emploi est une priorité, ce qui implique un soutien aux entreprises pour faciliter l'embauche mais également encourager l'implantation de nouvelles entreprises. L'ensemble des dispositifs s'accompagne d'une politique volontariste en matière de formation adaptée aux besoins des entreprises.

Le Conseil Régional justifie sa position en indiquant qu'il a rationalisé les types de formations et les coûts, mais n'explique nullement les critères retenus pour corroborer cette analyse. Il en est de même pour les crédits relatifs au développement économique.

Par ailleurs, le rapport de l'assemblée délibérante relative à cette DM souligne globalement que celle-ci est efficace pour parvenir à des économies réelles et pérennes afin d'assurer un service public régional optimisé répondant aux attentes des citoyens cette déclaration est péremptoire puisque le citoyen éloigné de la chose publique n'a pu être consulté sur les choix opérés.

Certes nous savons que les besoins de la population au-delà des compétences régionales demeurent dans différents domaines comme par exemple la santé, le logement etc... cependant nous sommes dans une situation qui nécessite de porter la réflexion sur la recherche d'équilibre entre les ressources et les dépenses que ce soit sur le fonctionnement, mais aussi sur les investissements, c'est une difficulté pour notre région qui souffre pour une grande part de paupérisation à laquelle s'ajoute un phénomène récurrent de population en situation d'illettrisme.

Notre Région est au cœur de la réforme territoriale son rôle est déterminant dans les domaines du développement économique, de la formation et de l'aménagement du territoire. Nos politiques publiques régionales, la mise en œuvre de projets innovants et structurants comme la Troisième révolution industrielle et agricole l'économie de proximité, la Silver économie,... sont importants en terme de développement économique, d'emplois et d'attractivité démographique c'est dans cette optique que devra s'engager la discussion budgétaire en 2017.

Pour mémoire, lors de l'élaboration du budget 2016 il s'agissait d'un budget d'alternance subi sans marche de manœuvre par contre pour 2017 la C.F.D.T. sera exigeante afin que celui-ci prenne en compte l'ensemble des besoins de notre région et de sa population, l'adéquation entre dépenses et recettes devra être clarifiée pour répondre à ces objectifs.

La C.F.D.T souscrit pleinement à l'avis émis par la Commission 8 concernant la DM au budget 2016

La CFDT votera l'avis qui lui est soumis.



Mesdames et messieurs,
Chers collègues,

Les dépenses des uns sont les recettes des autres.

Réduire les dépenses de la collectivité territoriale c'est réduire les recettes de beaucoup d'acteurs économiques dans la région et au-delà, avec comme conséquence le ralentissement économique et un taux d'endettement accru malgré la diminution apparente de la dette. C'est à cause de ce cercle vicieux que les politiques d'austérité, qu'elles soient régionales ou nationales, sont éternellement poursuivies et accentués par les pouvoirs successifs.

De ce point de vue, la DBM sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer nous annonce simplement **un peu d'austérité régionale en plus**.

Pour le reste, on nous avait promis la transparence; nous sommes dans le brouillard. L'avis qui nous est proposé "parle d'un discours à caractère incantatoire". Ce sont des phrases inhabituelles pour le CESER et cette sévérité est pleinement justifiée.

Il apparaît de plus en plus clairement que le nouvel exécutif, qui promettait la rupture, n'a ni diagnostic des causes profondes de la crise ni stratégie claire à nous proposer et se contente d'**une gesticulation brouillonne**, mélange de bonnes intentions et d'a priori discutables.

Pour ce qui concerne les budgets à venir, le CESER doit demander, en lieu et place d'un étalage de fruits et légumes, que soient précisés les objectifs prioritaires (et ceux auquel l'exécutif entend renoncer dans l'immédiat), les moyens utilisés pour y parvenir, les causalités sur lesquelles il entend s'appuyer, le calendrier des diverses mesures et l'évaluation à laquelle il entend procéder.

Chacun reconnaît aujourd'hui le désarroi d'une grande partie de la population des Hauts de France. La clarté et la transparence sont plus que jamais nécessaire pour redonner confiance à nos concitoyens. Le nouvel exécutif ferait bien de ne pas l'oublier.

Notre groupe de concertation soutiendra les exigences dans ce sens que formule le projet d'avis.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Les milieux économiques, de l'artisanat et de la ruralité tiennent à remercier les rapporteurs et les personnels du CESER pour le travail réalisé dans un temps plus que restreint et malgré un manque de lisibilité des documents mis à leur disposition.

Si l'on peut se féliciter de la continuité des engagements pris dans le budget primitif de réaliser des économies importantes, force nous est faite de constater que cette décision modificative met, tout d'abord, en avant un ajustement technique de 12.8M€

Les économies de fonctionnement annoncées ont pour principale origine : « *un meilleur ciblage des formations financées en faveur de celles facilitant le retour à l'emploi* ». Soit mais aucune précision n'est fournie quant aux critères qui ont conduit à ces choix. Il en est de même pour les aides visant les actions dans le domaine économiques.

Par ailleurs, si l'on peut saluer l'autorisation de programme de 30.9M€ proposée en faveur du volet fluvial, on peut, avec les rapporteurs, s'interroger sur l'impact qu'une telle décision aura sur le ferroviaire qui voit une AP diminuer d'un montant identique.

Ces différentes remarques ont amené les rapporteurs à faire des propositions lucides et tempérées quant à la décision de modification budgétaire proposée, c'est pourquoi les groupes Milieux économiques, artisanat et ruralité voteront l'avis.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL HAUTS DE FRANCE

151 avenue du président Hoover
59 555 Lille Cedex

Tél: 03 28 82 82 82
Fax: 03 28 82 58 05

Pôle Amiens - 11 Mail Albert 1er
80 026 Amiens Cedex 1

Tél: 03 22 97 37 34
Fax: 03 22 97 38 86

Mail: ceser@nordpasdecalaispicardie.fr
